

UN EXEMPLE DE STANDARDISATION DE L'ARCHITECTURE RURALE AU XVIII^e SIÈCLE : BELLE-ILE-EN-MER

By Françoise Hamon

L'île de Belle-Ile-en-Mer, située sur la côte Sud de la Bretagne, à une dizaine de kilomètres du continent, constitue un microcosme très particulier du point de vue historique et économique, où s'est développée une architecture rurale spécifique, dans des conditions très originales.

L'île a connu une histoire mouvementée: parcequ'elle pouvait servir de base de départ pour un débarquement sur le continent, elle a été pendant près de deux millénaires convoitée par les envahisseurs (Saxons, Normands), par les pirates, par les ennemis du pouvoir royal (guerres religieuses, Fronde des Princes au XVI^e et XVII^e siècles), puis par les nations en lutte contre la France. Abandonnée temporairement, puis réoccupée et fortifiée au XVI^e siècle, elle devient à la fin du XVII^e siècle, sous la direction de Vauban, un véritable camp retranché, très fortement défendu. L'île compte alors quatre paroisses, avec un port militaire et un port de pêche. Une population rurale d'environ 5.000 âmes occupe l'intérieur de l'île mais ne possède ni la terre ni les bâtiments agricoles. Tout appartient au seigneur c'est-à-dire les abbés de Quimperlé, puis successivement les ducs de Retz, le surintendant Fouquet, et après la disgrâce de ce dernier (1663), le roi lui-même. Cette population vit entassée dans de pauvres demeures, que Vauban dans un rapport sur l'île qualifie "d'étables à cochons"; on cultive, presque sous la contrainte, des céréales, du blé surtout, qui est moulu sur place et qui assure la subsistance des nombreux soldats (jusqu'à 4.000), casernés dans la citadelle du port fortifié du Palais. Sur ce plateau battu par les vents, les récoltes sont médiocres, souvent ravagées par les tempêtes.

En 1761, au cours de la guerre qui oppose l'Angleterre à la France, l'île est assiégée, prise et occupée pendant deux ans. Le siège et l'occupation ont fait fuir une partie de la population; les villages désertés, occupés par l'ennemi, sont presque totale-

ment ruinés. Lorsqu'en 1763, la France reprend possession de l'île (échangée contre Minorca dans les Baléares), il faut envisager une restructuration de l'agriculture; c'est l'occasion de procéder à une distribution de terres, opération déjà prévue depuis plusieurs années, destinée à améliorer la situation des misérables agriculteurs et à accroître en même temps les rendements en blé. On procède d'abord à un relevé complet et précis des terres et des bâtiments. A partir de ces données, un partage systématique est organisé entre les anciens occupants et de nouveaux arrivants, les Acadiens, colons d'origine française chassés du Canada oriental lors des guerres Franco-Anglaises. A chaque famille originaire de l'île ou nouvellement implantée, est accordé, à titre de propriété définitive, un petit lot de terre (30 "journaux" c'est-à-dire 30 fois la superficie qu'un homme peut labourer en un jour) et les moyens de la cultiver, c'est-à-dire quelques instruments et semences et quelques animaux (une vache, un cheval et parfois une paire de boeufs). Une maison sera construite sur chaque lot, et c'est là qu'intervient l'épisode qui nous intéresse, celui de la standardisation, par l'administration royale, des maisons destinées à ces nouveaux propriétaires.

Des textes d'archives de 1763¹ donnent des règles très précises pour ces constructions qui doivent être édifiées sur un modèle bien défini, en version simple ou double. A cette normalisation, une première raison pratique: dans l'île totalement dépourvue d'arbres de haute tige et par conséquent de bois de charpente, et dépourvue aussi de matériau de couverture, l'administration royale devait en effet fournir les matériaux à chaque famille, donc établir très exactement les dimensions et les quantités à importer par bateau. La construction devait être assurée par les paysans eux-mêmes: les nouveaux arrivants Acadiens se plaignent alors des difficultés qu'ils rencontrent dans cette entreprise, car ils ne savent construire qu'en bois; craignant que leurs maisons "ne s'écroulent sur eux", ils réclament l'assistance d'un maçon pour les conseiller. Le texte normatif donne toutes les dimensions et cotes du logis et des dépendances agricoles:

Le logement est "constitué d'une chambre ou de deux, ayant un grenier au-dessus; chaque chambre au dedans est de la longueur de dix huit pieds et de la largeur de quatorze

pieds (6,00m sur 4,60m), sur cinq pieds et demi d'étage (1,81m). Les pignons sont de la hauteur de dix-sept pieds (6,60m), ayant deux pieds d'épaisseur (0,66m). Les murs de côtés ou longères ont de hauteur sept pieds et demi (2,45m), de longueur vingt deux pieds en dehors (7,26m) et ont la même épaisseur que les pignons; la couverture a neuf pieds et demi de haut (3,15m). A observer que toutes les maisons simples ou doubles (une ou deux chambres) ont un transport (ou petit corridor) qui sépare le logement, ce transport a de largeur trois pieds et demi; les murs qui forment la séparation ont un piéd d'épaisseur. L'ouverture des portes d'un logement a de haut cinq pieds quatre pouces (environ 1,75m) et trois pieds de largeur (1,00m), chaque fenêtré à vingt pouces de large (0,55m)" (fig. 1).

Il s'agit donc de toutes petites maisons (27,5m²) avec des ouvertures très réduites (fenêtres de 0,55m de large), un volume de toit très important, plus développé que le volume habitable,

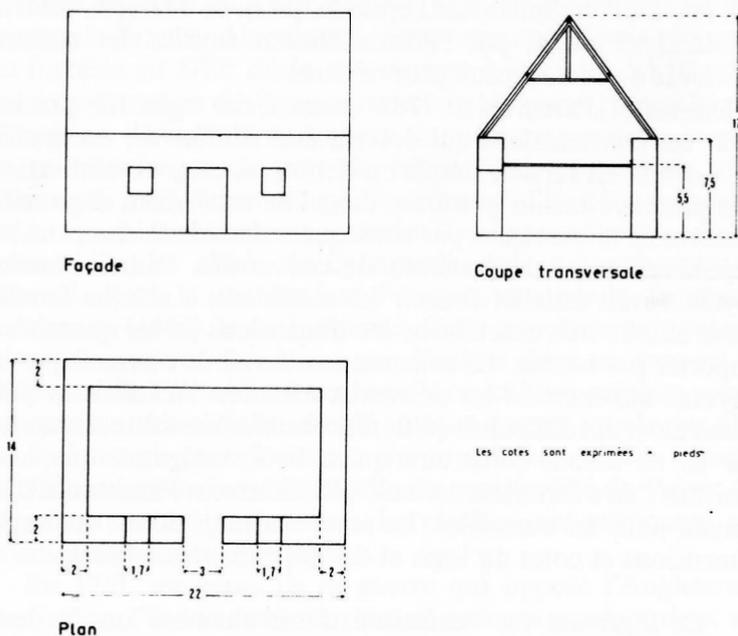
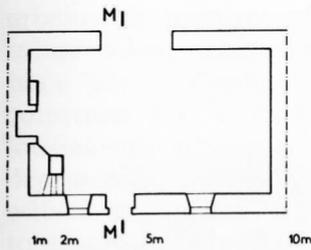


Fig. 1. Belle Ile. Reconstruction of a house built according to the standards of 1763. Measurements in feet.

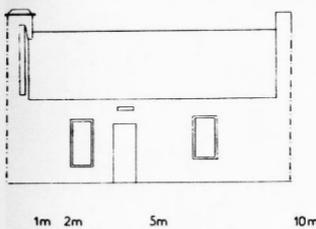
celui-ci étant abaissé en outre par un surcroît de comble de 2 pieds, et ne mesurant que 1, 80 de hauteur sous plancher. L'épaisseur des murs (66 cm) est rendue obligatoire par la médiocrité du matériau, un schiste qui se délite.

Les étables et écuries prévues par les normes de 1763 devaient avoir soit 16 à 18 pieds de longueur sur 10 de largeur (6,30 à 7,00m sur 3,30m), soit 8 à 12 pieds de longueur sur 8 à 9 de largeur (2,60 à 4m sur 2,60 à 3m), ce qui est presque un carré. Aucun autre détail n'est donné par la description. On peut imaginer que les plus grandes étables sont destinées aux vaches et les plus petites aux moutons, alors nombreux dans l'île.

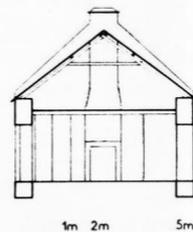
Le projet évaluait précisément les quantités de bois nécessaire pour la charpente : 4 poutres, 4 arbalétriers, 2 entrants, 2 poinçons, 4 pannes, 1 faitage; il fallait également 6 charretées de paille (dite "gled"). La quantité de pierre à mettre en oeuvre n'est pas indiquée: le texte précise que les paysans la prendront sur place, dans une des nombreuses petites carrières de l'île, selon une très ancienne pratique.



Plan au sol



Elévation



Coupe MM

Fig. 2. Belle Ile. House dated 1766 in village of Grand Cosquet, Locmaria.

Actuellement, il ne subsiste que quelques rares maisons qui puissent, avec certitude, être rattachées à cette période de reconstruction. Trois maisons de Belle-Ile seulement portent des dates qui se situent entre 1763 et 1770, l'une complètement remaniée, les deux autres à moitié en ruines. Elles ne correspondent pas exactement à ces normes et sont généralement un peu plus grandes que ne le prévoyait le projet. Ainsi celle de Grand-Cosquet mesure hors-oeuvre 10m de long et non 7,2 (fig. 2). Il s'agit peut-être d'une maison "à deux chambres" évoquée par les normes de 1763; les deux pièces auraient été alors séparées par une cloison, disparue depuis. Aujourd'hui cette maison ne conserve que quelques vestiges d'aménagements intérieurs (placards) et un escalier de bois dans l'angle, menant au comble. Ce comble est aveugle et donc utilisé exclusivement pour le stockage des récoltes: il faut noter en effet qu'il n'est prévu aucune grange dans le projet de 1763, ceci dans un secteur spécialisé dans les céréales, blé et orge. La production très faible de chaque petite ferme pouvait être conservée dans le grenier.



Fig. 3. Belle Ile. Eighteenth-century house? at Arnaud, Locmaria. Altered by insertion of an additional door.

L'intérêt de ces petites maisons de Belle-Ile ne réside certes pas dans leur caractère esthétique ou pittoresque (fig. 3); et ce n'est pas à ce titre qu'elles ont été étudiées par l'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France.² C'est le phénomène de standardisation de l'habitat rural auquel on assiste, ici très précoce, qui mérite de retenir l'attention; et ceci sur deux plans.

En premier lieu, parcequ'une telle documentation précise et bien datée est unique dans l'architecture rurale. Les maisons paysannes du XVIII^e siècle qui subsistent en Bretagne sont généralement les plus vastes et les mieux bâties, tandis que les plus modestes ont été détruites aux XIX^e et XX^e siècles; on a donc ici un témoignage chiffré sur les modèles d'habitat en vigueur et sur les pratiques de construction, qui sont systématisés dans ces textes administratifs.

Autre aspect intéressant de ce document dans le domaine de l'histoire générale de l'architecture: il atteste l'intérêt que le XVIII^e siècle a porté à la standardisation de la construction. Dès le XVII^e siècle, un tel intérêt était apparu dans l'architecture urbaine de prestige: places royales, rues à ordonnance, et même villes entièrement concertées, telle Richelieu, ville bâtie par le Cardinal-ministre Richelieu, ou Montdauphin construite par Vauban. Au XVIII^e siècle apparaissent des lotissements urbains populaires, où l'économie d'espace et de dépenses de construction prime sur la recherche d'un effet esthétique d'ensemble. A Belle-Ile on voit apparaître un des tout premiers—peut-être le premier—exemples de standardisation de l'habitat rural où le souci d'économiser un matériau rare, le bois, est sans doute également déterminant. On retrouvera des exemples d'une telle normalisation au début du XIX^e siècle, sur les grands domaines agricoles de l'Ouest (par exemple dans le domaine de Lariboisière, près de Fougères) où les métairies sont reconstruites selon des plans systématiques et constituent une architecture sérielle peu connue. Les causes de cette pratique sont alors tout autres, plus politiques qu'économiques.

L'architecture de Belle-Ile reste très marquée par ces modèles, et à la fin du XIX^e siècle (fig. 4), la maison "ordinaire" est encore proche des normes de 1763; mais elle s'en écarte sur deux points: les proportions d'abord, les disposition intérieures



Fig. 4. Belle Ile. Nineteenth-century house at Bordustard, Le Palais.

ensuite. La maison rurale du XIX^e siècle est très sensiblement plus vaste, avec une hauteur sous plafond plus développée et une longueur toujours nettement supérieure aux normes; la largeur reste proche du modèle de 1763. C'est donc le développement en *longueur* qui caractérise l'évolution du modèle, selon un phénomène constant dans l'architecture rurale de la Bretagne Sud, et plus précisément du pays de Vannes. Les escaliers extérieurs en façades ou en pignon apparaissent également au XIX^es., et ce sont également des traits typiques du Vannetais.

Quant aux dispositions intérieures, elles n'ont pas conservé le "transport", petit corridor construit en maçonnerie; cet élément de confort, imaginé par un ingénieur citadin et très typique des progrès de l'habitat au XVIII^e, ne correspondait sans doute pas aux modes de vie des paysans qui ne l'ont jamais adopté. Au contraire se sont multipliés les aménagements légers en planches, cloisons, alcôves et placards, escaliers, lambris de cheminée etc. . . . ceci grâce au progrès des transports par bateau qui permettait l'importation du bois dans l'île.

Au XIX^e siècle également, et grâce à ces progrès de la navi-

gation, l'ardoise a été introduite dans les campagnes; elle était déjà de règle dans la ville du Palais mais c'était un luxe de bourgeois urbain. C'est aussi l'époque où la maçonnerie de schiste a été revêtue d'un enduit blanc, avec encadrement de couleur, et la physionomie générale de l'habitat en a été profondément modifiée. C'est alors que s'est défini le type qu'on a coutume d'appeler "maison de pêcheur" et qui n'est en fait qu'un habitat rural côtier tardivement modernisé.

Notes and references

¹ Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, C 5128, C 5139, 1er Novembre 1763, rapport par Isambert, inspecteur des Domaines.

² Un volume consacré à Belle-Ile-en-Mer, édité par le Secrétariat d'Etat à la Culture, est actuellement en cours d'impression. Il sera intégré dans la collection des "Inventaires Topographiques" réalisés par les Commissions Régionales d'Inventaire dont deux volumes sont déjà parus pour la Bretagne: canton de Carhaix (1970) et cantons de Gourin et du Faouët (1975).

Madame Hamon is the Secrétaire Regional of the Commission Régionale Bretagne. This is the Brittany section of the Inventaire Général des Monuments et des Ruesses Artistiques de la France, a subdivision of the Secrétariat d'Etat à la Culture.